



Validité d'une hypothèque non renouvelée

Par **Foxivert**, le **10/10/2012** à **22:13**

Bonjour,

J'ai une maison qui a fait l'objet d'une hypothèque judiciaire en 1988 effet jusqu'en 1998
En 1998 elle a été renouvelée pour 10 ans jusqu'en mars 2008.

Et puis plus rien, à ce jour il n'y a pas eu de renouvellement.

L'hypothèque est elle tombée puisque pas renouvelée?
Peut-on disposer du bien et le vendre?

Avec mes remerciements

Par **trichat**, le **11/10/2012** à **15:29**

Bonjour,

Cette hypothèque était attachée, je suppose, à l'acquisition d'un bien immobilier.

Si vous avez remboursé la totalité de vos emprunts, sans incidents de paiement, l'hypothèque est caduque deux ans après l'extinction de la dette. Et vous pouvez vendre votre bien sans risque d'opposition.

Cordialement.